

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

NOR : SSAZ2030575A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin modifié en dernier lieu par l'arrêté du 6 décembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

1. Au titre de l'article D. 1432-15 :

En qualité de représentant de l'État dans la région : M. Alexandre ROCHATTE, président du conseil de surveillance.

2. Au titre de l'article D.1432-15 :

1° a) En qualité recteur de l'académie : Mme Christine GLANGLOFF-ZIEGLER.

1° c) En qualité de préfet de département ou un chef des services déconcentrés de l'État désigné par le préfet de région ou son représentant : M. Mikael DORÉ.

3. Au titre de l'article D. 1432-16 :

Mme Véronique FURNARI, agent comptable pouvant participer avec voix consultative aux travaux du conseil de surveillance.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 4 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales :
Le secrétaire général adjoint,
JEAN-MARTIN DELORME